



Réf : PB/AK/KE 37-2019

Les élus du comité syndical du Pays de Grande Sologne se sont réunis le mercredi 27 mars 2019, au foyer rural de THEILLAY sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

Membres présents : MM. PAVEAU, SCIOU, MM. GUEMON, Mme LASSUS, MM. GATESOUBE, COLART, MAUPEU, SENE, DUFRAINE, Mme THIBAUT, MM. GAY, LIEUVE, DELARBRE, MORAND, HIRON, Mme BRESSON, MM. SPIESSER, ROCHUT, Mme COURRIOUX, M. LEONARD, Mme VASLIN, Mme MEERSSCHAUT, MM. THEMIOT, POUJADE, CORRALES, DEZELU, CHOPIN, LELAIT, Mme BRIEND, MM. TERRIER, CHEVALLIER, HERPIN, MAUCHIEN, Mme GASSELIN, Mme HERMSDORFF-BACHELIER, Mme MOREAU Michelle, MM. DOUADY, AGULHON, D'ESPINAY SAINT LUC, GOUBERT de CAUVILLE et Mme ELIET.

Assistaient également au comité syndical : Mme Anne BESNIER (Vice-Présidente du Conseil régional), Mme BERNARD (directrice de l'espace régional de Loir-et-Cher), Mme CARASSAI (chargée de mission développement territorial du Conseil régional), Mme FIGERE-TARQUIS (LRC), M. HERNANDEZ (Le Berry Républicain), Mme KANENGIESER et Mme ECHARDOUR (PGS).

Membres excusé(e)s : MM. MORIN, KLEIN, Mme RABOIN, Mme SIMONNET, M. BUFFET, Mme FOUCHER, Mme RABIER, Mme GAUTHIER, MM. LANSIER, AGUETTAZ, SOYER, ABRIOUX, LEROUX, LAURE, CHAUVIN, DEBRE, MAURICE, RICARANT, Mme SENE, M. MARTINAT, FARDEAU, MARDON, Mme DOGNIN, Mme MOREAU Elethysiane, MM. BLANCHE, GAGNARD, Mme HOFFBOURG, MM. LOMBARDI, BRUNETAUD, SOULARD, COQUARD, de REDON, CLEMENT et PAVY.

Personnes associées excusées : Mme ANDRE (conseillère régionale), M. FOURNIER (Vice-Président du Conseiller régional), Mme LACLERGUE (chargée de mission développement territorial du Conseil régional) et Mme RICHER (correspondante la renaissance), Mme MANTEZ (correspondante Horizon).

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Président constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et remercie M. CHOPIN, maire de THEILLAY d'accueillir le comité syndical dans sa commune.

Il accueille et remercie pour sa prochaine intervention sur le PETR / Mme Anne BESNIER en tant que Vice-présidente du Conseil régional déléguée à l'Enseignement supérieur et à la recherche, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Loges et Conseillère municipale de FAY-AUX-LOGES.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Vote du Budget primitif 2019 ;
2. Vote Affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;
3. Actualités SCoT / SRADDET ;
4. Présentation - PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural).

Le Président donne la parole à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Pays, Agnes THIBAUT, pour la présentation du budget Primitif 2019 et l'affectation du résultats 2018.

La vice-Présidente précise que ce budget est simple et le résultat d'un travail en commun avec les élus du bureau du Pays de Grande Sologne. Il traduit les orientations budgétaires débattues le 4 mars dernier.

## 1- Budget primitif 2019.

Documents joints :

- Tableau simplifié de la proposition de BP 2019.
- Tableau projet de répartition des contributions des membres (sources populations : Observatoire 41 en application des statuts du PGS article 10 DGF et non INSEE ; potentiel fiscal : Préfecture du 41).

Le projet de budget traduit les orientations budgétaires débattues le 4 mars dernier :

- 457.534,58 € en section de fonctionnement,
- 93.120,12 € en section d'investissement,
- Maintien des contributions des membres à même hauteur que les budgets 2015-2018 (depuis 5 ans).

### Section de fonctionnement : DEPENSES.

011 : charges à caractère général.

60611 à 6283 : **charges** courantes. Certaines dépenses sont ajustées au seul 1<sup>er</sup> trimestre (eau, électricité, nettoyage des anciens bureaux officiellement libérés au 31 mars).

6228 Dépenses imprévues : réserve.

6288 autres services extérieurs : déménagement des bureaux, réflexion sur un projet territorial de santé (CRST), LEADER (poste mutualisé Chambre d'agriculture ½ temps pour la gestion, finalisation de courtes vidéos touristiques), démarche partenariale en coopération inter-territoires pour la valorisation des potentiels touristiques, accompagnement vers un PETER.

012 : charges de personnel : Adeline KANENGIESER, Karine ECHARDOUR et Valérie ARGY.

023 : virement à la section d'investissement : les dépenses liées à l'élaboration du SCoT s'inscrivent en section d'investissement.

042 (6811) : amortissements.

6615 : ligne de trésorerie : ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face au différé de paiement des subventions européennes (LEADER).

### Section de fonctionnement : RECETTES.

002 : report 2018.

74 dotations, subventions :

74718 : État : subvention SCoT escomptée.

7472 : Région : participation à l'ingénierie du Pays,

74731-74741-74758 : participations statutaires (Conseil départemental, communes et communautés) : idem 2015-2018.

7488 : subventions européennes (LEADER) : animation-gestion 2019 + paiements des dossiers votés en 2017- 2018.

### Section d'investissement : DEPENSES.

01 : Besoin en financement (solde négatif reporté).

202 : dépenses liées à l'élaboration du SCoT (cabinet EAU).

2181-83 : matériels bureautiques et informatiques.

### Section d'investissement : RECETTES.

021 : virement de la section de fonctionnement.

040 : amortissements.

10222 : FCTVA.

1068 : besoin de financement /équilibre du 01.

Le Président soumet au vote du comité le budget primitif 2019 et l'affectation du résultats 2018.

A l'unanimité des membres, le budget primitif 2019 et l'affectation du résultats 2018 sont adoptés.

Le Président fait lecture des délibérations suivantes :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie (pour faire face au décalage des versements de subventions, principalement européennes /LEADER).
- Délégation générale au président : demandes de subventions au titre du contrat régional, auprès de l'État (SCoT...), de LEADER ...
- Délégations de signatures aux agents : bons de commandes, essence, fournitures de bureau ...
- Délégations au bureau : examen des demandes de subvention (contrat régional, LEADER dans le cadre du comité de programmation), suivi des études (comité de pilotage), choix de prestataires (commission d'appel d'offres),
- Amortissements : matériels de bureautique et informatique (2 à 5 ans), SCoT (10 ans à compter de 2020).

A l'unanimité des membres, les délibérations sont votées.

## **2- Actualités SCoT / SRADDET**

---

Le Président donne la parole et remercie M. Alain DELARBRE – référent SCoT pour le Pays de Grande Sologne pour son engagement et son travail.

Monsieur Alain DELARBRE informe les membres du comité syndical que l'ensemble des documents élaborés précédemment ont été relus et amendés en réunion de travail avec des techniciens de différentes collectivités.

Un comité technique de relecture se réunira le lundi 8 avril 2019 à 10h30 à l'hôtel des entreprises Cœur de Sologne à LAMOTTE-BEUVRON pour valider les propositions de modifications du PADD. Le cabinet E.A.U viendra ensuite proposer un nouveau document, prenant en compte l'ensemble des contributions apportées, le 23 ou 25 avril (calage de date en cours).

## **3- Présentation – PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural)**

---

Le Président présente les compétences et les missions d'un PETR (PowerPoint), puis donne la parole à Mme Anne BESNIER, Vice-Présidente en charge de la Région, venue faire part de son expérience de travail avec les 4 PETR de son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président,

Pascal BIOULAC.

